

Où postuler ?

Trouver des offres

Sur les sites spécialisés

- www.planetanim.fr
- www.animjobs.com
- www.jobanim.com
- www.animnet.com
- emploi.profession-sport-loisirs.fr

sur www.pole-emploi.fr

Auprès de votre mairie

Dans le réseau Information Jeunesse

- www.infojeune.bzh/le-reseau-ij-bretagne

Auprès des clubs de vacances

- www.recrute.belambra.fr
- www.vvf-recrute.fr
- recrutement.ucpa.com
- www.clubmedjobs.fr
- jobs.groupepvcp.com/fr
- lesvillagesclubsdusoleil-emploi.com

Ne vous contentez pas des offres !

Parlez de votre recherche autour de vous !

Candidatures spontanées

Quelques pistes pour repérer des contacts.

Les organisateurs de séjours

- www.123sejours.com
(portail pour les parents qui cherchent une colo, contacts potentiels d'employeurs...)

Les comités d'entreprise

(notamment de grandes entreprises : SNCF, Orange, Bolloré, banques...).

Les mairies et accueils de loisirs sans hébergement... proches de chez vous.

Les campings, villages vacances...

En Bretagne

- www.tourismebretagne.com/preparer-mon-sejour > Où dormir ?

Ou ailleurs

- www.ffcc.fr (clubs affiliés à la Fédération française de camping caravaning)
- www.campingfrance.com
- www.ternelia.com
- www.vacancier.com

+ d'infos ?
Contacts du réseau Information Jeunesse en Bretagne ?
www.infojeune.bzh

Contacts / Infos locales...

Ne pas jeter sur la voie publique

Actuel Bretagne n°297 - ISSN 1242 - 2606
Visuels Freepik sur www.flaticon.com

Trouver un job dans l'animation



Vous appréciez le travail en lien avec des enfants ou des ados ? Vous aimez les activités physiques ou créatives et le travail en équipe ? Le secteur de l'animation a tout pour vous convenir.

Se former avec le BAFA

Pourquoi se former ?

BAFA =
Brevet d'Aptitude aux
Fonctions d'Animateur

Animer un groupe de jeunes demande de la pédagogie et un certain sens des responsabilités.

Le BAFA y prépare.

Il vous **autorise à exercer comme animateur** dans un accueil de loisirs (à la journée) ou un séjour de vacances (avec hébergement).

La formation est l'occasion de valider des compétences concernant :

- × l'accueil et l'encadrement des enfants et des adolescents,
- × l'animation d'activités ludiques et de découverte,
- × l'accompagnement d'enfants et d'adolescents dans la réalisation de leurs projets,
- × le travail en équipe.

En quoi ça consiste ?

La formation se déroule en trois étapes obligatoires, à réaliser sur 30 mois maximum.

1^{ère} étape : la formation générale

➔ Permet d'obtenir la qualité «d'animateur stagiaire».

× 8 jours minimum (consécutifs ou discontinus) en 2 fois au plus, sur une période de 1 mois maximum.

A partir de 17 ans !

× Pas + de 18 mois entre cette 1^{ère} étape et la suivante (stage pratique).

2^{ème} étape : le stage pratique

➔ A réaliser en France dans un accueil de loisirs, de scoutisme ou sur un séjour de vacances. Ils doivent déclarer et habilités par les services de l'Etat.

× 14 jours minimum, en 2 parties maximum (1 partie = 4 jours minimum).

3^{ème} étape : session d'approfondissement ou de qualification (au choix)

L'approfondissement

Pour compléter sa formation sur un public (3-6 ans, handicap...) ou un type d'animation.
* 6 jours minimum (en 1 ou 2 fois sur 1 mois max)

La qualification

Pour acquérir une compétence technique complémentaire (surveillance de baignade...)
* 8 jours minimum.

Comment faire ?

1 S'inscrire

Sur le site national :

www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

(sélectionner «région Bretagne»)

Notez bien votre n° d'inscription

* L'accès à votre espace personnel vous sera utile tout au long de la formation, jusqu'à l'obtention finale du Bafa.

2 Choisir un organisme de formation

Une fois inscrit, vous pourrez vous engager auprès d'un organisme de formation habilité*.

(*par le Ministère chargé de la jeunesse)

Plusieurs organismes en Bretagne

Pour faire un choix, regardez :

- * les dates de formation,
- * les options proposées en 3^{ème} étape,
- * les valeurs défendues par l'organisme.

Utilisez le comparateur stagebafa.fr



Informations sur les formations Bafa, secourisme, BSB ainsi que sur les aides financières en Bretagne disponibles auprès du réseau Information Jeunesse.

Contacts : www.infojeune.bzh/le-reseau-ij-bretagne



scannez-moi

Commencez tôt vos recherches de stage pratique, si possible, avant le début de la formation générale...

Sachez qu'en accueil de loisirs périscolaire, un stage ne peut dépasser 6 jours effectifs (soit 12 demi-journées d'au moins 3h).



Combien ça coûte ?

La préparation au Bafa est payante.

* Une aide financière nationale est prévue par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF).

environ 1000 € sur la totalité, aides possibles

* D'autres organismes (CAF, Conseils départementaux, comités d'entreprise...) accordent également des aides, sous certaines conditions.

Le stage pratique est parfois indemnisé.

D'autres formations...

Brevet de surveillant de baignade (BSB)

La qualification complémentaire Bafa « surveillance des baignades » permet de passer l'attestation BSB, délivrée par la fédération française de sauvetage et secourisme (FFSS).

A renouveler tous les 5 ans.

Certificat de secourisme (PSC1)

Le certificat de « Prévention et secours civiques de classe 1 » (PSC1) est très apprécié et peut faire la différence lors d'un recrutement.

Possible dès 10 ans. Accompagné de recyclages non obligatoires.

Le BAFD

Ou « Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur ».

Après le Bafa, à partir de 21 ans.

Rechercher un job dans l'animation



Les activités d'animation se déroulent essentiellement le mercredi ou pendant les vacances. Le secteur propose d'abord des jobs à temps partiel et limités dans le temps.

la majorité des animateurs dépendent d'un contrat particulier, le « CEE »

Le Contrat d'engagement éducatif (CEE)

Lorsqu'il exerce des fonctions occasionnelles dans un accueil collectif de mineurs (ex : centre de vacances), un animateur entre dans le cadre de ce dispositif qui valorise l'engagement volontaire.

C'est un contrat qui déroge à certaines règles du Code du Travail.

Temps de travail

- * pas + de 80 jours de travail (cumul de tous les contrats) sur 12 mois consécutifs.
- * pas + de 48h/semaine sur 6 mois consécutifs.

Repos

- * minimum 24h à suivre de repos sur 7 jours et 11h sur 24h*.

*Ce repos quotidien peut être supprimé ou réduit dans certains cas et donner lieu à un repos compensateur.

Conseils pour candidater

Une question de calendrier

- * **Job d'été** : commencez vos démarches dès le mois de février.
- * **Job à l'année** : certains accueils de loisirs (périscolaire...) s'organisent dès mai-juin pour la rentrée suivante mais vous trouverez encore des offres fin août et en septembre.

Consultez notre dépliant CV et lettre de motivation



Les « séjours adaptés* » ne dépendent pas de la même réglementation, le Bafa n'est pas obligatoire.

Les organismes ont d'autres exigences : expérience avec ce public, permis B... *centres de vacances ou séjours s'adressant à des publics en situation de handicap

Votre candidature

- * **Dans le CV** : précisez votre âge, si vous avez le permis (depuis quand).
- * **Dans la lettre de motivation** : précisez l'âge des enfants ou ados que vous souhaitez encadrer.

Indiquez si vous êtes déjà titulaire du Bafa (ou animateur stagiaire).

Mentionner si vous avez le PSC1 ou le BSB, si vous avez déjà été chef de convoi (accompagner les jeunes dans le car)... ce sont des plus !